

Motion adoptée à l'occasion de la RIS organisée par le SNUDI FO 65 à Lannemezan, le 13 février 2019

10 PE présents

Enseignants syndiqués au SNUDI-FO et non syndiqués, nous avons pris connaissance des projets de suppressions de postes, de destruction du maillage scolaire et de remise en cause des règles du mouvement des PE.

Ces orientations sont en opposition avec les attentes et les besoins des personnels.

Ainsi, nous demandons :

Concernant la carte scolaire :

- L'arrêt des fusions d'écoles, des concentrations de RPI
- L'abandon du « *plan d'action pour l'école dans les territoires ruraux 2017-2020* »;
- L'abandon des projets de fermeture de classe et la satisfaction de toutes les demandes d'ouverture.

Concernant le mouvement des PE :

- Le maintien des différentes phases du mouvement;
- Le maintien de l'AGS comme élément essentiel de barème pour tous les postes;
- Le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones;
- Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques;
- L'affectation à titre provisoire des collègues actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement ;
- L'augmentation du nombre de vœux maximum ;
- La suppression des postes à profil.

Motion adoptée à l'unanimité.